



CARREFOUR 50 ANS ET PLUS UN ÉVÉNEMENT POUR VOUS INFORMER ET VOUS DIVERTIR !

L'événement *Carrefour 50 ans et plus* offre une programmation bien remplie qui intéressera quiconque désire se divertir ou s'informer sur des sujets aussi divers que les finances personnelles, la retraite, les saines habitudes de vie, la santé, les droits, le soutien à domicile et plus encore.

C'est donc un rendez-vous le **mercredi 7 novembre de 13h00 à 20h00**, au centre communautaire de Saint-Rémi, pour cet événement entièrement gratuit. Pour les conférences, ateliers et spectacles, aucune inscription n'est requise, premier arrivé, premier servi. Pour plus d'informations : <https://mrcjardinsdenapierville.ca/carrefour50ansetplus>.

SOURIRE SANS FIN

Conférence

Dans le cadre des soirées du groupe de parents Défi jeunesse, nous vous invitons à assister à une conférence gratuite, le **jeudi 15 novembre de 18h30 à 20h30**. Sujet : les défis d'opposition chez les jeunes de 0 à 12 ans. Vous vous questionnez face aux comportements d'opposition de votre enfant. Votre enfant refuse d'obéir ou encore fait exactement l'opposé de ce à quoi vous vous attendez. La conférence abordera les causes, ce qui se cache derrière l'opposition, les interventions à préconiser, comment vivre les défis dans la famille. Conférencière invitée : Magalie Lebrun. Réservation obligatoire, places limitées : **450 454-5747**.

Panier de Noël

Le temps est venu de s'inscrire pour ceux qui veulent recevoir un panier de Noël. Pour les résidents de Saint-Rémi, inscription sur rendez-vous **avant le 3 décembre** au **450 454-5747**.

RENDEZ-VOUS DE LA COMMUNAUTÉ - SPÉCIAL FAMILLE

Le **samedi 17 novembre de 9h00 à midi**. Spectacle de la Comtesse d'Harmonia à 11h00 au centre communautaire de Saint-Rémi.

CENTRE DE FEMMES LA MARG'ELLE

Café rencontre « L'alimentation intuitive »

Qu'est-ce que l'alimentation intuitive? C'est de manger en pleine conscience. Cette façon de manger consiste à manger avec ses sens plutôt qu'avec sa tête. Cette approche nous permettra de se réconcilier avec les aliments et de faire la paix avec notre alimentation afin de retrouver l'équilibre.

Le **jeudi 8 novembre de 9h00 à 11h30**.

Coût : 3 \$/membre et 6 \$/non-membre.

Animatrice : Karine Hébert, nutritionniste.

ADMISSIBLE

Les sorties de novembre

Le **vendredi 9**, nous allons au magasin de jeux A à Z situé à Châteauguay afin de tester et connaître une multitude de jeux de société. Avec tes Adopoints, tu auras même la chance d'acheter des jeux qui t'intéressent.

Le **jeudi 22**, nous allons au Isaute à Brossard, pour seulement 16\$, transport compris. Finalement, nous allons aussi visiter quelques Cégeps du coin afin de t'aider dans ta démarche vers tes études postsecondaires. Nous commencerons par André-Laurendeau et Édouard-Montpetit ainsi que Saint-Jean-sur-Richelieu. Si tu as des questions, viens nous visiter au 100, rue de la Gare. Tu peux aussi nous appeler au **450 454-6657**.

Pour plus d'informations : www.ville.saint-remi.qc.ca

L'Écho DE SAINT-RÉMI



**Prochaine séance
du conseil municipal**
19 / 11 / 2018 à 20h

**Prochaine séance
de la Cour municipale**
08 / 11 / 2018
13h et 18h

Mairie
450 454-3993
105, rue de la Mairie,
Saint-Rémi (Québec)
J0L 2L0

Heures d'ouverture
du lundi au jeudi de
8h à 12h et de
13h à 16h30
Vendredi de 8h à 13h

Bibliothèque
Heures d'ouverture
Mardi et mercredi
de 14h à 20h
Jeudi et vendredi de
9h à 12h et de 14h à 20h
Samedi de 10h à 13h

Écocentre
Heures d'ouverture
Mercredi de 18h à 21h
Vendredi de 13h à 21h
Samedi de 9h à 17h
Dimanche de 10h à 16h

**Loisirs / Réservation
de salles au centre
communautaire**
450 454-3993 poste 5345

En cas d'urgence
En dehors des heures
d'ouverture, composez le
9-1-1

L'Écho DE SAINT-RÉMI

Le 2 novembre 2018
VOL. 22 NO. 43

LA VILLE VOUS INFORME...

JE CHANGE L'HEURE, JE VÉRIFIE MON AVERTISSEUR!

Le retour à l'heure normale se fera dans la nuit du 3 au 4 novembre. À 2h00 du matin, nous reculons l'heure pour un retour à l'heure normale de l'est.

C'est aussi le moment idéal pour vérifier nos avertisseurs de fumée et remplacer les piles. L'avertisseur de fumée reste le moyen le plus efficace et le moins dispendieux pour sauver des vies en cas d'incendie, particulièrement s'il se déclare la nuit, à notre insu. Il faut régulièrement vérifier son fonctionnement et remplacer sa pile. Les moments les plus propices pour le remplacement de la pile sont au printemps et à l'automne, lors du changement d'heure.

DÉFILÉ DE NOËL DE SAINT-RÉMI - LE 1^{ER} DÉCEMBRE

Encore une fois cette année, la Ville de Saint-Rémi prévoit un beau défilé et invite tous les commerçants et organismes qui désirent participer à cet événement à communiquer avec Alexandra Furlotte (coordonnatrice de l'événement) au Service des loisirs **450 454-3993 poste 3012** avant le vendredi 9 novembre prochain.

CONFÉRENCE À LA BIBLIOTHÈQUE : STRATÉGIES FISCALES EFFICACES RÉDUISEZ VOS IMPÔTS!

Le **samedi 17 novembre de 10h30 à 11h30**. Durant cette conférence offerte par un comptable professionnel agréé, apprenez à élaborer des stratégies efficaces afin de réduire au minimum le montant de l'impôt à payer et obtenez des conseils et outils simples pour économiser de l'argent. Du matériel vous sera remis pour vous aider à organiser votre dossier d'impôt et maximiser vos déductions. Conférence offerte gracieusement par les Comptables professionnels agréés. Gratuit pour tous! Inscription et informations au **450-454 3993 poste 2419**.

AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Lors de sa séance ordinaire qui sera tenue à compter de **20h00, le lundi 19 novembre 2018**, au 155, rue de la Mairie à Saint-Rémi, le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Règlement visé	Règlement de zonage no V 654-2017-00 et ses amendements	
Emplacement	Rue Notre-Dame (Lot 3 848 211)	
Objet de la demande	Permettre l'installation d'une génératrice en cour avant.	
Nature et effet	Dérogation demandée	Norme actuelle autorisée
	Permettre : - L'installation d'une génératrice en cour avant	La réglementation interdit : - L'installation de génératrices en cour avant (Article 9.5.1.1)



Règlements visés	Règlement de lotissement no V 655-2017-00 et Règlement de zonage no V 654-2017-00 et ses amendements	
Emplacement	87, boul. Saint-Rémi (Lot 3 847 198)	
Objet de la demande	Autoriser la subdivision du terrain afin de détacher les lots selon les entreprises présentes sur le site.	
Nature et effet	Dérogation demandée	Norme actuelle autorisée
	Permettre : - Une largeur de lot de 13.32m	La réglementation exige: - Une largeur de lot de 30m minimum (V 654-2017-00, annexe B, grille des spécifications de la zone COM.07)
	- Une entrée charretière à 0m de la ligne de lot latérale	- Une distance minimale de 0.5m entre une entrée charretière et une limite de lot (V 654-2017-00, article 5.6.3.5)
	- L'absence d'une bande gazonnée de 3.00 m le long de la ligne de lot avant	- L'aménagement d'une bande gazonnée en bordure des terrains donnant sur la route 221 (V 654-2017-00, article 12.3.3 (a))
	- Une distance de 3.26m et 4.15m entre les pompes et la ligne de lot	- Un minimum de 12m entre les pompes et toutes les lignes de lot (V 654-2017-00, article 5.8.1.4 (g))
	- Une marge avant de 3.38m entre la ligne de lot avant et le bâtiment principal	- La marge de recul avant prescrite de 10m (V 654-2017-00, annexe B, grille des spécifications de la zone COM.07)
- Que la somme des 2 marges latérales totalise 7.28m	- Que la somme des deux marges latérales soit de 8m (V 654-2017-00, annexe B, grille des spécifications de la zone COM.07)	

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal lors de cette séance.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Saint-Rémi, ce 2 novembre 2018

Diane Soucy, OMA Greffière

1^{er} PROJET

AVIS PUBLIC Règlement numéro V 654-2018-03 modifiant le règlement de zonage V 654-2017-00 et ses amendements (Zone HAB.49 et dispositions relatives aux clôtures)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 22 octobre 2018, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro V 654-2018-03 modifiant le règlement de zonage numéro V 654-2017-00 et ses amendements (Zone HAB.49 et dispositions relatives aux clôtures).

Objets du projet de règlement :

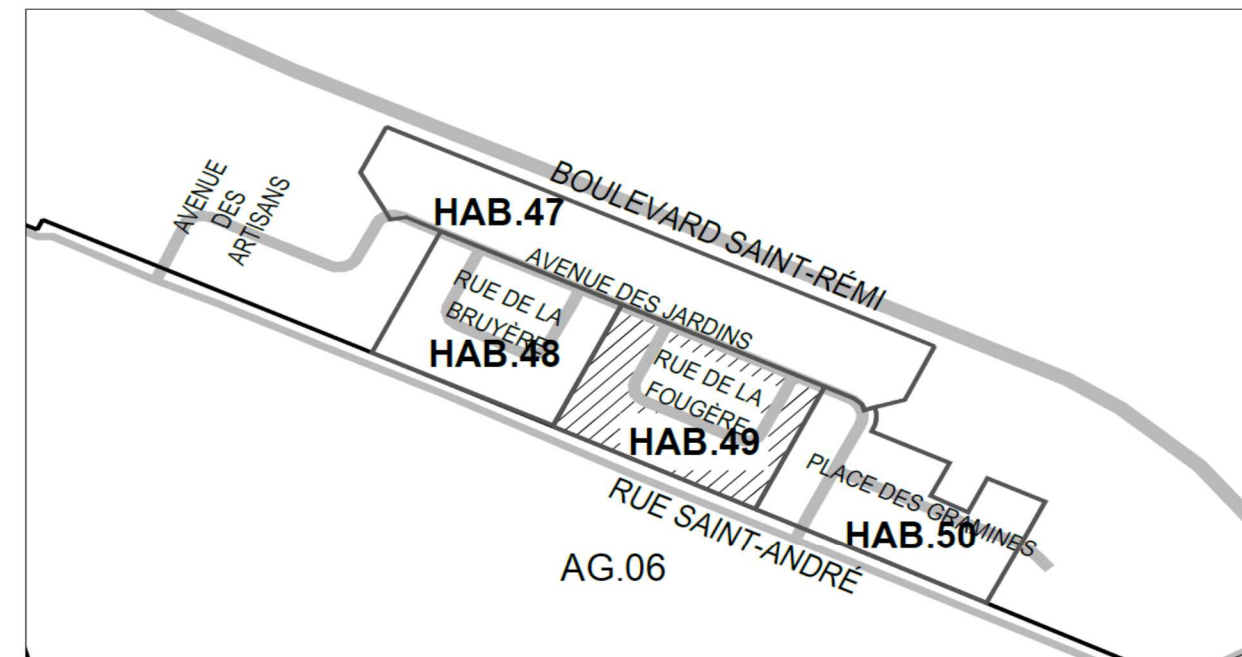
Le règlement a pour but :

- d'autoriser des bâtiments d'habitation bifamiliale dans l'ensemble de la zone HAB.49;
- de modifier la hauteur maximale des clôtures autorisée en cour avant secondaire ;
- d'augmenter à 8 m² au lieu de 4 m² la superficie maximale de chaque cabanon (1 par logement maximum).

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 19 novembre 2018 à 20h00** à la Mairie de Saint-Rémi, 155 rue de la Mairie. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou une personne désignée expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 13h00.

Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



	EXTRAIT - ZONAGE ACTUEL	DATE: 22-10-2018
	PROJET DE RÈGLEMENT V654-2018-03	RÉFÉRENCE: N/A
	AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE V654-2017-00	ECHELLE: Aucune
		PLAN 1 DE 1
SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE		

LE RÉSUMÉ DU PROJET ET LES PLANS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS AU SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE DE LA VILLE AUX HEURES ORDINAIRES DE BUREAU.

DONNÉ À SAINT-RÉMI, ce 2 novembre 2018

Diane Soucy, OMA Greffière

ACTIVITÉS DES ORGANISMES

DÉJEUNER - CLUB OPTIMISTE

En collaboration avec les Chevaliers de Colomb, le Club Optimiste région organise un déjeuner le **dimanche 4 novembre de 8h30 à 12h30** au centre communautaire de Saint-Rémi. Le coût du billet est 8 \$ pour les adultes, 4 \$ pour les enfants de 6 à 10 ans et gratuit pour les enfants de 5 ans et moins. Venez en grand nombre nous encourager.

CLUB FADOQ SAINT-RÉMI

Souper

Le **mercredi 14 novembre à 18h00** aura lieu notre souper « Benny » à la salle du Club. Coût : 15 \$. Vous devez réserver poitrine ou cuisse. Pour réservation ou annulation avant lundi soir 21h00 auprès de : Jocelyne au **450 454-1227** ou Jeannine au **450 454-9848**.